

Référence ENEDIS : affaire :  
**MED-HTA-2016-000900**  
**DC25/018410**

Référence Aménageur : affaire :  
.....

Aix en Provence le 19/01/2017

**AVENANT N°1**  
**POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA**  
**« ZAC EMPALLIERES »**  
**Commune de Saint Victoret**  
**Département des Bouches du Rhône**

Entre les soussignés : METROPOLE  
AIX-MARSEILLE PROVENCE  
adresse : 17 Avenue Robert Schuman, 13002 Marseille

Désigné ci-après par " **l'Aménageur** "

*D'une part,*

**et :** **ENEDIS**, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé Tour Winterthur 92800 PUTEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par:  
Monsieur Arnaud BICHE, en qualité Chef du Service Raccordement Provence Alpes du Sud ENEDIS, situé 345 Avenue Mozart, 13626 Aix en Provence.  
dûment habilité aux fins des présentes

Désigné ci-après par " **le Distributeur** "

*D'autre part.*

## **OBJET DU PRESENT AVENANT**

*La « METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE » et ENEDIS(ex ERDF) ont réalisé une convention HTA pour l'alimentation électrique de la «ZAC EMPALLIERES» située dans la commune de Saint Victoret dans le département du Vaucluse. Cette convention a été approuvée et enregistrée au contrôle de légalité.*

*Elle devrait être signée courant janvier 2017.*

*Cette évolution nécessite de modifier la convention de raccordement HTA.*

*Le présent avenant est associé à la Convention de Raccordement pour l'alimentation électrique de la « ZAC EMPALLIERES », et a pour objet de procéder aux modifications des Articles : Article 1.1.4, 3.2.2.b, / Article 4.1.2, ANNEXES 2/ 5, Article 8.6.*

#### **Article 1.1.4 Qualité de la desserte en électricité**

Compte tenu des puissances prévues et de leur répartition sur la zone d'aménagement, le nombre prévu de postes Distribution Publique à construire, lors de l'aménagement général est de **8 (+ x poste client TV)**.

Ce nombre est toutefois susceptible d'évoluer en fonction des demandes de raccordement BT.

⇒ Des rehausses seront à installer sur les 3 postes DP : MAE PAGE, ANDRE DEDO, ZAC RAPH.

#### **Article 3.2.2.b – Nombre de postes**

Compte tenu des puissances prévues et de leur répartition sur la zone d'aménagement, le nombre prévu de postes Distribution Publique à construire, lors de l'aménagement général est de **8 (+ x poste client TV) ;**

**Dont 3 postes DP avec Rehausses PAC 1,5 mètre.**

Ce nombre est toutefois susceptible d'évoluer en fonction des demandes de raccordement BT.

#### **Article 4.1.2 – Financement dans le terrain d'assiette de la ZAC**

Le périmètre de facturation des ouvrages de raccordement situés dans le terrain d'assiette du SA comprend les ouvrages HTA et BT nouvellement créés. La contribution déterminée à partir de ce périmètre de facturation, est facturée par ENEDIS à l'Aménageur ou l'acquéreur de lot en fonction de l'emplacement et de la finalité des réseaux à créer.

Devis complémentaire :

**Montant HT avant réfaction 37 767.00 €**

**Montant HT de la réfaction 15 106.80 € => Participation ENEDIS(ERDF)**

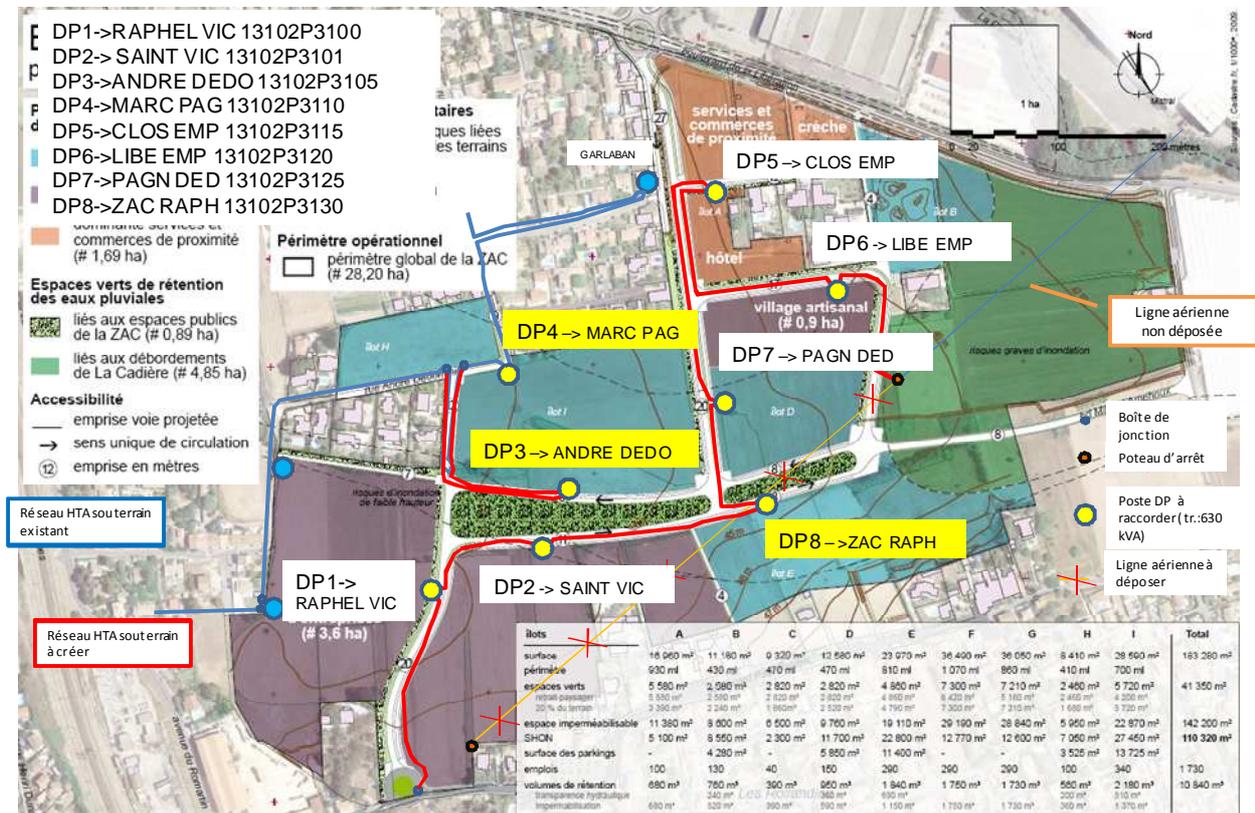
**Montant HT après réfaction 22 660.20 € => Participation de l'Aménageur**

**Montant TTC après réfaction 27 192.24 €**

## ANNEXE 2 - Réseau électrique projeté et à déposer dans le cadre de la ZAC

### Réseau HTA projeté en intérieur zone et dépose de l'aérien HTA

⇒ Visualisation des noms des postes DP à créer, en jaune les 3 rehausses prévues.



## ANNEXE 5 – Coût estimatifs du raccordement de la ZAC

### Chiffrage complémentaire :

*Interlocuteur technique :* # MOAD BT Imposé Provence  
*Téléphone :*

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE  
17 Avenue Robert Schuman  
13002 Marseille France

*Objet :* DC25/018410 - Chiffrage branchement 1-1  
ZAC EMPALLIERES - Empallières  
SAINT-VICTORET

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
<b>Articles spéciaux</b> REHAUSSE PAC 1.5 m (Branchement prestation spécifique réfactée) (-40%)	3	12 589.00 €	20%	22 660.20 €
	Total HT			22 660.20 €
	Montant TVA			4 532.04 €
	<b>Total TTC</b>			<b>27 192.24 €</b>

VALIDITE DU CHIFFRAGE SOUS RESERVE QUE LA SOLUTION PROPOSEE SOIT ADMINISTRATIVEMENT ET TECHNIQUEMENT REALISABLE

## **TITRE 8 – CLAUSES DIVERSES**

### **Article 8.6 Enregistrement de l'avenant n1 de la convention**

La présente convention est dispensée des formalités d'enregistrement. Toutefois, si l'une des parties souhaitait la faire enregistrer, elle en supporterait seule le coût pour chacun des exemplaires.

Fait à..... Fait à .....

Le..... Le .....

**« METROPOLE  
AIX-MARSEILLE  
PROVENCE »**

**ENEDIS**

*Faire précéder la signature de  
la mention  
“ **lu et approuvé** ”*